

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 FEVRIER 2020 A 20H30

A 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Patrice MAILY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD – Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Vincent FENEON - Marion GAIN - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX

Procurations : Hubert FENEON à Jean-Marc DURY

Absents : Isabelle GILLES - Paul SAGE

Secrétaire de séance : Valérie LACROIX

Date de convocation : 21 février 2020

Date affichage : 24 février 2020

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 24 janvier 2020, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Création emploi : agent technique à 35h00 :

Pour remplacer l'agent Thierry BILLARD dont le départ en retraite est prévu le 31 mars 2020, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'agent technique à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 15 mars 2020.

La délibération est reportée.

2/ Répartition de l'entretien des pompes à chaleur sur le site multiservice :

Le Maire, Didier ROUX, explique au Conseil Municipal que l'entretien des appareils de chauffage revient aux locataires. Pour le site multiservice, il convient donc de procéder à la régularisation de cette charge aux locataires CARLIER Laurent et Edith pour l'année 2020.

Il explique qu'à la dernière réunion de conseil municipal, un devis D PANNE PAC de 396 € TTC avait été accepté. Ce devis comprend l'entretien de quatre pompes à chaleur :

1 pompe à la médiagora

1 pompe à la boulangerie

2 pompes pour les logements.

Après calculs, il s'avère que les locataires CARLIER Laurent et Edith sont redevables de 297 euros TTC pour l'année 2020, qui se répartissent de la façon suivante :

* appartement T1 : 99 € TTC

* appartement T2 : 99 € TTC

* boulangerie : 99 € TTC.

Cette somme sera répartie sur 12 mois soit 24.75 € mensuel.

13 voix pour

3/ Chèque encaissement Groupama :

La commune a reçu le 17 février un chèque de 100 euros correspondant à une subvention pour l'installation du défibrillateur.

13 voix pour.

Divers :

1/ Etat des paiements des loyers à fin février:

L'état des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Remplacement de l'agent technique :

Des annonces pour la recherche d'un agent à raison de 35 h hebdomadaires ont été déposées sur le « Bon Coin », la Renaissance, pôle emploi, le centre de gestion et sur le site de la commune.

3/ Arrêté du maire : circulation aux abords de l'église :

Afin d'améliorer la circulation derrière l'église et dans le secteur de la boulangerie/Médiagora :

- le sens interdit sera déplacé et installé vers le massif où est placé le panneau sens unique.
- Une interdiction de tourner à droite sera installée contre l'église entre le parking de la médiagora et la rue de la Fontaine.

4/ Arrière de la mairie :

Lors de l'aménagement des massifs à l'arrière de la mairie, la toile de protection contre les mauvaises herbes n'avait pas été installée. Le paysagiste Martin de Saint Léger les Paray a réaménagé courant février les massifs en posant cette toile et en remplaçant des arbustes.

Les capots de protection de la palissade de l'ancien bâtiment de la poste ont été posés par l'entreprise Bouhet.

Les travaux de l'aménagement de la mairie sont ainsi terminés.

5/ Bar restaurant Le Vert Pré :

Une demande a été faite pour louer les locaux pour une activité de traiteur, à compter du 1^{er} juin. Un accord de principe est donné par la municipalité.

Des devis seront sollicités par la mairie pour le nettoyage de la hotte de la cuisine et la réparation du lave main avant cette date.

6/ Cérémonie du 19 mars :

La cérémonie aura lieu à 15 h 45 au monument aux morts le jeudi 19 mars. La gerbe sera offerte par la municipalité et un pot du souvenir sera servi à l'issue.

Les enfants de l'école primaire participeront.

7/ Subvention européenne pour le site multiservice :

Le maire rappelle que la commune n'a toujours pas perçu la subvention européenne accordée pour les logements du site multiservice. Son montant est de 33 000 €.

Le Pays Charolais explique que cette subvention sera versée d'ici 2023.

8/ Eclairage public site multiservice :

Il a été signalé que le porche du site multiservice reste éclairé les dimanches soirs et lundis soirs alors que la boulangerie est fermée.

Dans un souci d'économie, l'horloge de programmation sera modifiée.

9/ Cimetière :

Le maire propose d'aller voir le type d'engazonnement proposé par le paysagiste (Gibles et Charolles). Par la suite, la commune fera la demande d'aide à la Région.

10/ Travaux de voirie communautaire 2020 :

André TREMEAUD s'est rendu à la réunion de la commission voirie de la communauté de communes. Les devis proposés par les communes ont été étudiés et acceptés dans la limite du budget voirie communautaire fixé.

Questions diverses :

1/ Tours de garde élections municipales :

Il est rappelé aux conseillers municipaux les horaires des tours de garde du 15 mars 2020.

2/ Permis de construire en Vault :

Le maire informe le conseil qu'il a rencontré un jeune couple sympathique qui a fait l'acquisition d'un terrain constructible en Vault pour y édifier leur résidence principale. Le permis a été déposé pour une maison entièrement réalisée en matériaux biosourcés et recyclables (bois et laine de bois).

3/ Vérification des extincteurs de la commune :

Les extincteurs de la commune étaient vérifiés chaque année gratuitement avec le concours de l'assurance Groupama.

A ce jour, la loi interdit de les déplacer. La commune devra donc prendre rendez-vous avec un organisme pour ces vérifications. Groupama étudie la possibilité de maintenir une aide pour réduire le coût supporté par la commune.

4/ Dénomination des rues :

La commune s'est portée volontaire pour tester le logiciel cadastre gratuit de la communauté de communes (CCLGC).

L'installation et la formation se feront le lundi 9 mars par Betty Vigoureux de la CCLGC en présence de la secrétaire de mairie, de Jean-Marie Jobard et de Daniel Beraud, maire de Changy.

5/ Point de tri sélectif :

Des dépôts d'ordures inappropriés sont constatés régulièrement au point de tri sélectif au carrefour des Villards. Il est rappelé que chacun a le devoir de trier ses ordures et que certains déchets, matériaux et encombrants doivent être déposés à la déchetterie de Charolles. Il en est de même pour les containers dans les hameaux.

Prochaine réunion de Conseil Municipal :
Vendredi 13 mars 2020 à 20h00

Didier ROUX

Patrice MAILY

André TREMEAUD

Jean-Marie JOBARD

Valérie AUPECLE

Serge BERTILLOT

Armand BRIGAUD

Jean-Marc DURY

Vincent FENEON

Marion GAIN

Valérie LACROIX

Valérie PILLOUX

Procurations : Hubert FENEON à Jean-Marc DURY